



## Création d'une société avant prononcement du divorce

Par lutofo, le 21/05/2012 à 14:32

Bonjour,

En octobre 2011, le tribunal a validé la requête de divorce par consentement mutuel que mon ex femme et moi-même avons déposés.

Je viens de m'apercevoir que mon ex épouse a créé en septembre 2011 (1 mois avant le prononcement du divorce) une société de catégorie: activité des médecins généralistes.

Je ne souhaite rien réclamer mais seulement m'assurer que la société est, ou non, sous l'entière responsabilité de mon ex épouse.

En effet, je ne souhaite pas que pour une raison x ou y on vienne me réclamer quelque chose dans 20 ans du fait que la société ait été créée avant notre séparation (elle n'apparaît pas dans la requête).

Merci d'avance pour vos réponses.